

## PLAN D'ORGON

## Accident sur la départementale : trois blessés évacués à l'hôpital

» Hier vers 17 heures, un accident de la circulation s'est produit sur la route départementale 26 à Plan d'Orgon. Trois véhicules sont impliqués dans l'accident, deux voitures et un véhicule utilitaire. Trois personnes qui se trouvaient dans le même véhicule, âgées de 21 à 25 ans, ont été blessées dont un plus sérieusement. Elles ont été évacuées par les sapeurs-pompiers jusqu'au centre hospitalier de Cavailon. La route a été fermée temporairement occasionnant quelques bouchons sur cet axe.

## AVIGNON

## Sans permis, il prend la fuite

» Dans le box, il ne peut retenir ses larmes. Le prévenu de 35 ans était présenté hier devant le tribunal correctionnel après avoir refusé d'arrêter son véhicule à un contrôle de police. Les policiers le prennent en chasse. Mais l'homme ne s'arrête pas et une course-poursuite s'ensuit. Le conducteur poursuivi brûle les feux, dépasse la vitesse autorisée et conduit de façon dangereuse... Il est finalement interpellé un peu plus tard. L'homme n'a en fait jamais passé le permis de conduire. Salarié en tant qu'aide à la personne pour un malade d'Alzheimer, il donne entière satisfaction dans son travail. Il explique avoir ce soir-là pris sa voiture pour aller faire des courses. Et avoir « paniqué » lorsque les policiers ont voulu l'arrêter. Le tribunal le condamne finalement à une peine de jours-amende.

## L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

## Le septuagénaire n'avait plus de permis depuis 10 ans

» Le septuagénaire qui conduisait avec le téléphone n'avait plus de permis depuis 10 ans. Les gendarmes ont contrôlé hier vers 14 heures à L'Isle-sur-la-Sorgue, avenue Quatre Otages un homme de 76 ans qui conduisait avec le téléphone à l'oreille. En vérifiant ses papiers, les gendarmes se sont aperçus que le permis de conduire du retraité avait été annulé il y a 10 ans. L'homme devra s'expliquer devant la justice.

## VOTRE RÉGION

CAVAILLON/LES TAILLADES | Justice  
En possession d'un large panel de drogues

Héroïne, cocaïne, herbe et résine de cannabis, ce ressortissant espagnol avait un panel étendu de ce qui se fait dans la gamme des drogues. Hier, il était présenté devant le tribunal correctionnel pour acquisition, détention, usage et transport de stupéfiants.

Le 11 septembre dernier, les policiers du commissariat de Cavailon le prennent en filature. Quelques semaines avant, ils avaient reçu un renseignement anonyme indiquant que cet homme de 44 ans était lié à une importation de stupéfiants depuis l'Espagne.

**31 g d'héroïne, 54 g de cocaïne, 142 g de résine de cannabis et 1,3 kg d'herbe**

L'homme se rend à un arrêt de bus des Vignères pour récupérer des cartons dans un bus provenant d'Espagne. Il charge six cartons dans sa voiture avant de reprendre la route en direction du camping des Taillades où il loge. C'est là qu'il est interpellé par les policiers. Le chien de recherche de stupéfiants marque un carton. Pourtant une partie de la drogue est cachée dans de la pâte à tar-

ter.

Au final, dans les cartons puis dans sa caravane et celle que sa fille et son gendre occupent, les policiers mettent la main sur 31 grammes d'héroïne, 54 grammes de cocaïne, 142 grammes de résine de cannabis et 1,3 kilo d'herbe. Ils trouvent également 3 130 euros.

## 30 mois de prison et mandat de dépôt

Lors de ses auditions et à la barre, le prévenu enchaîne les explications farfelues. Il raconte qu'il devait aller chercher des poulets et de la margarine qui venaient de Murcia tandis que lui arrivait de Barcelone. Son téléphone a pourtant borné toute la journée dans le Vaucluse.

Le gérant du camping évoque diverses allées et venues jusqu'à sa caravane. Mais lui assure avoir été victime d'un complot et être un gros consommateur de drogue. Le tribunal suit les réquisitions du parquet. Séraphin Gomez Ponce est condamné à 30 mois de prison et se voit décerner un mandat de dépôt.

J.-X.P.

AVIGNON | 18 mois de prison ferme  
Délits et infractions à répétition

Dans le box, le prévenu est plutôt agité. Salim Mohammed était présenté hier en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel d'Avignon. Il devait répondre de plusieurs délits et infractions.

Mardi, alors qu'il circulait sur une moto-cross volée sans casque, il se soustrait à un contrôle de police. Dans sa fuite, un policier est blessé au genou. Il est finalement interpellé peu après.

Les forces de l'ordre constatent finalement que l'homme de 28 ans était déjà recherché pour plusieurs autres délits et infractions. Des faits de conduite sans permis, de prise du nom d'un tiers, d'excès de vitesse lui sont ainsi reprochés à Avignon, Châteaurenard et Roque-

maure.

## « Je l'ai pas poussé, il est tombé »

Sorti de prison en début d'année, le prévenu a déjà été condamné à de nombreuses reprises. Il reconnaît l'ensemble des faits qui lui sont reprochés mais conteste avoir percuté le policier dans sa fuite à moto. « Je l'ai pas poussé, il est tombé » éructe-t-il.

Le parquet requiert une peine de 6 mois de prison pour la prise du nom d'un tiers et de 2 ans pour le reste des faits.

Le tribunal le condamne à 3 mois de prison pour la prise du nom d'un tiers et à 15 mois pour le surplus. Il prononce également le maintien en détention.

J.-X.P.

ORANGE | Toutes les pistes sont ouvertes  
Corps calciné : une lettre découverte

Quelques jours après la découverte du corps d'un octogénaire calciné dans un véhicule, rue des Jonquilles, à Orange, un nouvel élément vient s'ajouter à l'enquête. Une lettre a été retrouvée au domicile du propriétaire du véhicule incendié. Pour le moment, les enquêteurs étudient toutes les pistes. Suicide ou piste criminelle, rien n'est écarté. Les résultats ADN retrouvés sur le couteau, devant le véhicule, devraient apporter de nouvelles informations dans les jours qui viennent. D'après les premiers rapports, l'octogénaire serait mort par asphyxie et son corps ne porterait aucune trace de coup. Une femme qui graviterait dans l'entourage de la victime, a déjà été entendue par l'antenne de la police judiciaire d'Avignon, au lendemain de la macabre découverte.

AVIGNON | La bénévoles a été entendue par la brigade financière après une plainte de l'Aide sociale à l'enfance

## Venus soutenir Chantal qui a fait scolariser un jeune migrant



À l'issue de l'audition dans les bureaux de la brigade financière, Me Véronique Marcel et Chantal Raffanel ont pris la parole. Photo Le DL/Christophe AGOSTINIS

Il y avait une bonne centaine le vendredi après-midi, devant l'hôtel de police d'Avignon, à être venus soutenir Chantal Raffanel, bénévole depuis deux ans auprès de l'antenne vauclusienne de Réseau éducation sans frontières (RESF 84).

À quelques minutes d'être entendue par la brigade financière pour les faits d'usurpation de fonction qui lui sont reprochés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), une structure du conseil départemental, la bénévole, malgré son stress évident, a pris la parole.

## Pour 471 euros de préjudice

« C'est l'heure d'être entendue au sujet de cette plainte déposée contre moi pour un acte en réalité tout à fait banal », celui d'avoir permis de faire scolariser l'an dernier Ben, un jeune

migrant ivoirien de 17 ans, dont la minorité était alors contestée. Une inscription qui a entraîné une nuit d'internat qui a dû être payée par l'ASE, en plus d'une nuit d'hôtel. Le préjudice au Département s'élève ainsi à 471 €.

Alors que l'audition était en train d'être menée à l'intérieur de l'hôtel de police, la mobilisation à l'extérieur n'a pas faibli. « Toute cette histoire nous oblige à montrer les dysfonctionnements de l'ASE », a expliqué Catherine Thaon, bénévole à RESF depuis deux ans. « Les jeunes migrants qui arrivent à Avignon sont installés dans trois hôtels de la ville et ne disposent que de tickets repas en attendant d'être pris en charge par l'ASE, rien d'autre. Et certains, dont la minorité a pourtant été prouvée, ne sont toujours pas scolarisés par l'Aide sociale à l'enfance », souligne Florence Bilella, bénévole à

RESF et famille accueillante.

Ainsi, selon RESF 84, « au moins neuf jeunes attendent depuis plusieurs mois de passer les tests d'orientation au CIO (centre d'information et d'orientation). Au moins onze jeunes ayant passé ces tests sont actuellement encore en attente d'affectation. Il faut savoir que tous n'ont qu'un désir, c'est d'aller à l'école et que, lorsqu'ils sont scolarisés, les enseignants sont satisfaits de leurs résultats, de leur comportement et de leur investissement ».

Un point sur lequel a insisté Chantal Raffanel à l'issue de son audition. Face à ses soutiens, aux côtés de son avocate, Me Véronique Marcel, elle a ainsi présenté le parcours de Ben comme « emblématique, un parcours malheureusement presque classique pour les jeunes migrants qui arrivent en France ».

Jennifer BLOUQUET

## L'INFO EN +

## UNE ASSOCIATION DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

Cette association nationale a été créée par les élus de Grenoble, Briançon, Montreuil, Paris, Ivry-sur-Seine, Saint-Denis, Lyon, Nantes, Strasbourg, Echirolles, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de Grande-Synthe à la suite de la convention sur l'accueil et les migrations qui a eu lieu à Grande-Synthe en mars 2018. Une initiative qui a interpellé Olivier Gros, conseiller municipal d'Avignon, qui a relayé l'information auprès de nombreux maires vauclusiens. « J'ai aussi envoyé un mail à Cécile Helle en lui demandant de faire délibérer le conseil municipal en faveur de l'adhésion de la ville. »

## Département : « Il s'est avéré qu'il était majeur »

« Dès le début 2017, un ressortissant ivoirien est entré illégalement sur le territoire français en se déclarant mineur. Dans le respect des procédures habituelles, [...] les services du conseil départemental ont mené des investigations pour déterminer si ce ressortissant était oui ou non mineur. »

## Des investigations menées par la Police des frontières

Faute de pouvoir y parvenir avec certitude, la Police de l'air et des frontières (PAF) a été saisie et, à la suite de ses investigations, a, selon le Département, « conclu que

le ressortissant ivoirien en question était majeur et lui a délivré une obligation de quitter le territoire français. [...] Le Réseau éducation sans frontières (RESF) 84 était pleinement informé de cette situation ».

Et d'ajouter : « La militante de RESF 84 qui a procédé à l'inscription l'a fait en prévalant de manière fallacieuse de la qualité d'agent du conseil départemental et en demandant d'envoyer la facture au Département. C'est la raison pour laquelle le conseil départemental de Vaucluse a déposé plainte le 9 janvier 2018 pour usurpation d'identité ».

AVIGNON | La présentation a été faite hier à l'hôtel de police

## La police de Vaucluse se met à l'heure de Facebook

La police de Vaucluse investit le réseau social Facebook. Hier, elle a présenté à la presse sa page. Une présentation qui intervient dans le cadre des journées de la sécurité intérieure (lire en page 4).

Cette page doit répondre à l'objectif fixé par la direction générale de la police nationale d'avoir l'ensemble de ses services territoriaux présents sur les réseaux sociaux avant fin 2019. À l'instar de 22 autres départements détenant déjà un compte Facebook, la police du 84 a souhaité

d'ores et déjà s'inscrire dans cette démarche.

## Un point de contact direct avec le public

La police nationale, souhaite par l'ouverture de ces comptes territoriaux moderniser sa communication en l'axant d'avantage sur l'image, ainsi que des messages courts et forts.

Ce compte permettra à la police de Vaucluse de communiquer rapidement sur des accidents, des manifestations qui occasionnent des perturbations à la circulation, des appels à témoins,

des recherches de personnes disparues, de sensibiliser le public sur les campagnes de recrutements, attirer l'attention des citoyens sur des risques spécifiques (ex : vols fausse qualité, escroqueries par internet), etc.

Avec un point de contact direct avec le public, cette démarche s'inscrit également dans le cadre de la police de sécurité du quotidien.

La page Police nationale 84 DDSP de Vaucluse doit être publiée dès lundi. Photo Le DL/Christophe AGOSTINIS

